

Dacian CIOLOȘ

Membre de la Commission européenne

Bruxelles, le 24. 07. 2012
DC/YM/vt (2012) 982599

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 21 juin sur l'Avis du Comité des Régions sur la réforme de la PAC après 2013.

Après l'adoption de l'Avis du Comité des Régions sur les propositions législatives sur la réforme de la PAC après 2013 (pour lequel vous étiez le rapporteur), le 4 mai dernier, mes services ont eu la possibilité d'examiner le document et bien analyser les 58 recommandations politiques et les 43 propositions d'amendement aux textes législatifs.

Tout d'abord, la Commission se félicite de constater le soutien du Comité des Régions à une PAC forte, ainsi comme aux grandes lignes de notre proposition.

En ce qui concerne les points spécifiques que vous mentionnez dans votre lettre (également présents dans votre rapport), je souhaite faire les commentaires suivants :

Premièrement, je partage l'avis que la PAC a besoin d'un budget ambitieux, à la hauteur des enjeux que sont la sécurité alimentaire, la durabilité, la compétitivité et le développement équilibré des territoires ruraux. Pour cette raison, la Commission, dans le Cadre Financier Pluriannuel pour la période 2014-2020, – et dans le contexte de crise économique et de discipline fiscale – a proposé de maintenir le budget de la PAC au niveau de 2013 (en prix courants). De plus, des montants budgétaires supplémentaires seront disponibles pour l'agriculture européenne dans la réserve de crise, dans le budget pour la recherche et l'innovation, ainsi que dans le Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEM). Ces montants budgétaires garantissent la disponibilité des moyens essentiels afin d'accomplir une réforme ambitieuse de la PAC, de développer des conditions de vie équitables pour la communauté agricole et de faire face aux futurs défis.

Deuxièmement, un objectif clé de cette réforme, est d'accroître la synergie entre les marchés et l'agriculture européenne. Il s'agit de permettre à cette dernière de capter les opportunités de marchés, tout en prévoyant les mesures et outils nécessaires en cas de dysfonctionnement de ceux-ci. A cet égard, les quotas génèrent de la rigidité et limitent la capacité des filières agricoles à réagir. Parallèlement, les dernières crises ont démontré que les quotas ne sont pas des outils permettant de les éviter.

Monsieur René Souchon
Président du Conseil Régional d'Auvergne
Hôtel de Région
13-15 av. de Fontmaure
FR-63402 Chamalières Cedex

Rue de la Loi 200 - B-1049 Bruxelles
Tél.: +32 2 298 63 82 - Fax: +32 2 299 53 87 - e-mail: dacian.ciolos@ec.europa.eu

Le maintien des limitations de production de sucre dans le contexte de croissance de la demande mondiale limiterait l'ajustement structurel et la compétitivité des producteurs de sucre de l'UE. La Commission a proposé de maintenir une organisation sectorielle forte, basée sur une obligation de contrats avant les semis et avec la possibilité d'activer des outils comme le stockage privé si besoin.

L'élimination des droits de plantation de la vigne était une mesure clé de la réforme de 2008 adoptée par les Etats membres. Le Conseil des ministres de l'agriculture a pris cette mesure pour promouvoir la compétitivité du secteur et son adaptation au marché mondial. Par ailleurs, l'abolition de ces droits contribuera à la réduction de la charge administrative et des coûts supplémentaires supportés par les producteurs et en particulier aux nouveaux entrants dans le secteur. Néanmoins, face aux interrogations récemment exprimés par certains Etats membres, j'ai souhaité qu'une réflexion approfondie soit menée, sans tabou. La création du groupe à haut niveau que j'ai voulu doit permettre de débattre notamment de ce sujet.

Troisièmement, la voie proposée vers une convergence accrue entre les États membres s'est fondée sur une approche pragmatique, économique et politiquement réalisable de redistribution des paiements entre ceux-ci, en augmentant les enveloppes de ceux ayant une moyenne de paiements directs inférieure à 90% de la moyenne UE tout en limitant les pertes des pays avec des niveaux de paiements supérieurs à la moyenne. Le soutien au titre de la PAC doit être considéré en relation avec l'économie globale. Il convient donc de considérer l'équilibre global des revenus entre les différents secteurs de l'économie, ainsi que le niveau des paiements directs par rapport au PIB de l'Etat membre.

Quatrièmement, je me félicite de constater le soutien du Comité des Régions aux principes du «plafonnement» et à l'introduction d'un nouveau soutien aux zones à contraintes naturelles dans le 1er pilier. Nous prenons note de vos propositions en ce qui concerne la réduction des seuils pour le «plafonnement» et l'augmentation de pourcentage pour les zones à contraintes naturelles.

Cinquièmement, je me réjouis que le Comité des Régions soutienne la proposition du nouveau "paiement vert", qui est à mon avis un élément clé pour un avenir des paiements directs en phase avec les exigences de la société. J'ai bien pris note de votre proposition de laisser une plus grande marge de manœuvre aux Etats membres et aux régions pour adapter les mesures du verdissement aux conditions agronomiques et climatiques locales.

La Commission est prête à travailler sur des possibilités d'ajustements des mesures de verdissement pour répondre aux préoccupations légitimes exprimées. Cependant, afin d'avoir un impact environnemental réel, il est nécessaire que les pratiques rémunérées via le "verdissement" soient appliquées le plus largement possible en Europe, et d'une manière uniforme pour prévenir les distorsions entre les agriculteurs dans les différents pays membres. Tous les agriculteurs doivent y participer et réaliser un travail dont la somme au niveau européen contribuera à résoudre les problématiques de durabilité des ressources naturelles. C'est aussi un élément clé pour que les paiements directs soient compris et soutenus par les citoyens européens.

Sixièmement, les dispositions pour les jeunes agriculteurs dans le cadre du 1er pilier sont d'une importance stratégique pour l'avenir de l'agriculture de l'UE. Donner la possibilité à une nouvelle et jeune génération d'agriculteurs de mettre en place des activités agricoles est essentiel afin de développer l'utilisation de la recherche et l'innovation à la ferme et de promouvoir la compétitivité de l'agriculture européenne. Une mesure obligatoire permettra que tous les jeunes agriculteurs seront soutenus dans toute l'UE (ce n'est pas le cas actuellement).

Septièmement, le découplage des aides à production reste le principe de la réforme; il incite les producteurs à suivre les signaux du marché et à accroître la compétitivité de leurs exploitations agricoles. Le couplage partiel continuera à être possible dans des situations particulières où des types d'agriculture spécifiques ou certaines activités agricoles sont particulièrement importantes pour des raisons économiques et / ou sociales.

Huitièmement, en ce qui concerne les propositions relatives à la politique de développement rural, je me félicite de votre soutien sur la proposition de mettre en place des sous-programmes thématiques. Je prends note de votre proposition d'en élargir la portée. Par contre il me semble essentiel que l'accent soit mis sur les résultats plutôt que sur les moyens alloués à chaque axe prioritaire.

Enfin, la Commission est tout à fait consciente de la diversité au sein des Etats membres; les propositions de la Commission laissent un niveau important de subsidiarité à la mise en œuvre de la nouvelle PAC:

Concernant les nouveaux paiements directs, la Commission a proposé de laisser une marge de manœuvre importante aux Etats membres par le biais de la faculté de régionaliser le paiement de base. Les Etats membres peuvent définir les régions selon des critères objectifs et non discriminatoires, tels que leurs caractéristiques agronomiques et économiques et leur potentiel agricole régional ou leur structure institutionnelle ou administrative.

Pour ce qui concerne la nouvelle politique du développement rural, une subsidiarité importante sera offerte dans la mise en œuvre et gestion de la nouvelle programmation. De même, avec l'établissement du nouveau Cadre stratégique commun (CSC), les synergies entre la politique de développement rural et la politique de cohésion seront accrues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Dacian CIOLOȘ